

**POINT DE VUE NATURE
(PVN-RDC)**



**ETAT DES LIEUX, DEFIS ET PERSPECTIVES SUR LA RESERVE NATURELLE DE
SANKURU (RNSA)**

ENQUETES D'OPINIONS ET EVALUATION DES RIQUES

Période d'enquêtes : Mars 2024 à Juin 2025

RAPPORT TECHNIQUE

Produit par Point de Vue Nature (PVN-RDC)

Avril 2025

DÉFINITION DES CONCEPTS

1. **Aire protégée** : espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services des écosystèmes et les valeurs culturelles qui lui sont associées ;
2. **Conservation** : mesures de gestion permettant une utilisation durable des ressources naturelles et des écosystèmes, y compris leur protection, entretien, restauration et amélioration ;
1. **Communauté locale** : population traditionnellement organisée sur base de la coutume et unie par des liens de solidarité clanique ou parentale qui fondent sa cohésion interne. Elle est caractérisée, en outre, par son attachement à un terroir déterminé ;
2. **Biodiversité** : variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ;
3. **Gestion participative** : processus négocié de partage des responsabilités, de pouvoir, de prise de décision, des bénéfices, des coûts, des droits et rôles de gestion durable avec les populations riveraines dans le cadre de la gestion des ressources naturelles ;
4. **Gestion durable** : Utilisation des ressources naturelles y compris les éléments constitutifs de la diversité biologique de manière à ne pas entraîner leur appauvrissement à long terme et à sauvegarder ainsi leur potentiel pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures.
5. **Le braconnage** : une pratique de pêche ou chasse utilisant une arme à feu, sans permis, ou sans respecter les interdictions de lieu, de date ou de moyens avec un fusil. Dans le cadre de ce document, le braconnage sera pris dans le cas spécifique l'exploitation de la faune sauvage pour leurs viande et ivoires.
6. **Chasse commerciale** : une pratique chasse utilisant une arme à feu ou un piège pour des raisons commerciales. C'est un concept contraire à la chasse de subsistance qui consiste à chasser les gibiers pour des besoins ménagers

SIGLES ET ABREVIATIONS

RNSA : Réserve Naturelle de Sankuru

ICCN : Institut Congolais pour la Conservation de la Nature

AP : Aires Protégées

MEDD : Ministère de l'Environnement et Développement Durable

PVN : Point de Vue Nature

PNL : Parc National de la Lomami

PNS : Parc National de Salonga

PPP : Partenariat Public Privé

1. INTRODUCTION

Les ressources forestières de la République Démocratique du Congo (RDC) dans leur diversité constituent le patrimoine commun et le capital pour l'avenir de la plupart des citoyens congolais. Avec tous les acteurs, mettre la biodiversité au cœur de nos politiques publiques et agir pour la préserver dans nos territoires seraient une mesure positive pour le développement durable de nos terroirs villageois.

A nos jours, la gestion de la biodiversité a pris un caractère varié, et le monde assiste à une évolution spectaculaire des pratiques humaines qui rendent les outils de gestion de plus en plus complexes.

Le regard du monde sur la gestion de la biodiversité présente également des points de vue divergents et les actions posées des différents observateurs ou participants répondent aux besoins selon les préférences.

Pour assurer la promotion de cette biodiversité en RDC, le pays recourt à la conservation des ressources, une approche promue dans les aires protégées qui sont des zones classées pour lesquelles l'exploitation sous toutes ses formes est inéligible.

En ce qui concerne la conservation, l'Etat congolais vise à protéger formellement au moins 17 % de la superficie du pays. Environ 11 % du territoire national est actuellement couvert par des aires protégées. Beaucoup d'entre elles interdisent l'accès et l'usage des ressources aux communautés.

Toutefois, il existe des aires protégées habitées dont la conservation et la gestion sont assurées en coopération avec les communautés locales et les autres partenaires pour le bien-être des populations congolaises et de toute l'humanité.

Nous faisons allusion aux réserves et domaines de chasse bien que certaines de ces aires protégées soient fragiles de par leurs objectifs de création.

Pour le cas précis, le choix est porté sur la Réserve Naturelle de Sankuru (RNSA). Cette aire protégée habitée, localisée au centre de la RDC, qui partage la limite avec le Parc National de la Lomami (PNL) et un bloc forestier connecté au Parc National de Salonga (PNS) ; mais dont la gestion n'implique pas l'ICCN qui est un organe étatique qui a le pouvoir de gestion ou celui de conférer ladite gestion à une tierce structure sous forme de PPP ou Cogestion.

Avec l'absence de l'ICCN pour l'intégration la RNSA dans le système de gestion aires protégées congolaises, un danger permanent guettera l'ensemble du bloc forestier Lomami-RNSA-Salongo qui permet la connexion forestière des parties Est (PNL)-Ouest (PNS) de la RDC en passant par le centre (RNSA).

Motivé par le sens de recherche des solutions positives pour la gestion durable de la biodiversité, Point de Vue Nature (PVN-RDC) a nourri l'intention d'enquêter sur la gestion de la RNSA en collectant des données préliminaires auprès de l'administration publique, la notabilité

coutumière, les communautés locales. Les informations sur la gestion globale de la RNSA étaient collectées au travers des entretiens individuels et des focus groups pour documenter et analyser son état de lieux.

L'objectif global poursuivi par ces enquêtes était de rechercher les informations préliminaires nécessaires pour faire un état de lieux sur la RNSA et informer à l'intention du public et de toutes les parties prenantes dans la gestion des ressources naturelles en RDC sur les risques que courent la RNSA et l'ensemble de la biodiversité forestière de la RDC.

La démarche de PVN postule qu'il est temps de poser des actions pour éviter le pire et s'appuyer sur les opportunités présentes comme levier de développement communautaire dans la RNSA.

2. QUID DE LA RESERVE NATURELLE DE SANKURU (RNSA) ET PARTIES PRENANTES A L'ENQUETE

La Reserve Naturelle de Sankuru (RNSA) est une aire protégée habitée de la RD Congo créée par l'Arrêté n° 045/CAB/MIN/ECN-EF/03/PDB/07 du 06 novembre 2007 du Ministère de l'environnement.

Avec une superficie de 30.570 km², la réserve est localisée dans la nouvelle Province du Sankuru (2° 37'S, 24° 11'E) et deux territoires à savoir Katako-Kombe et Lomela se partagent les limites.

La loi confère le droit de gestion de cette aire protégée à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).

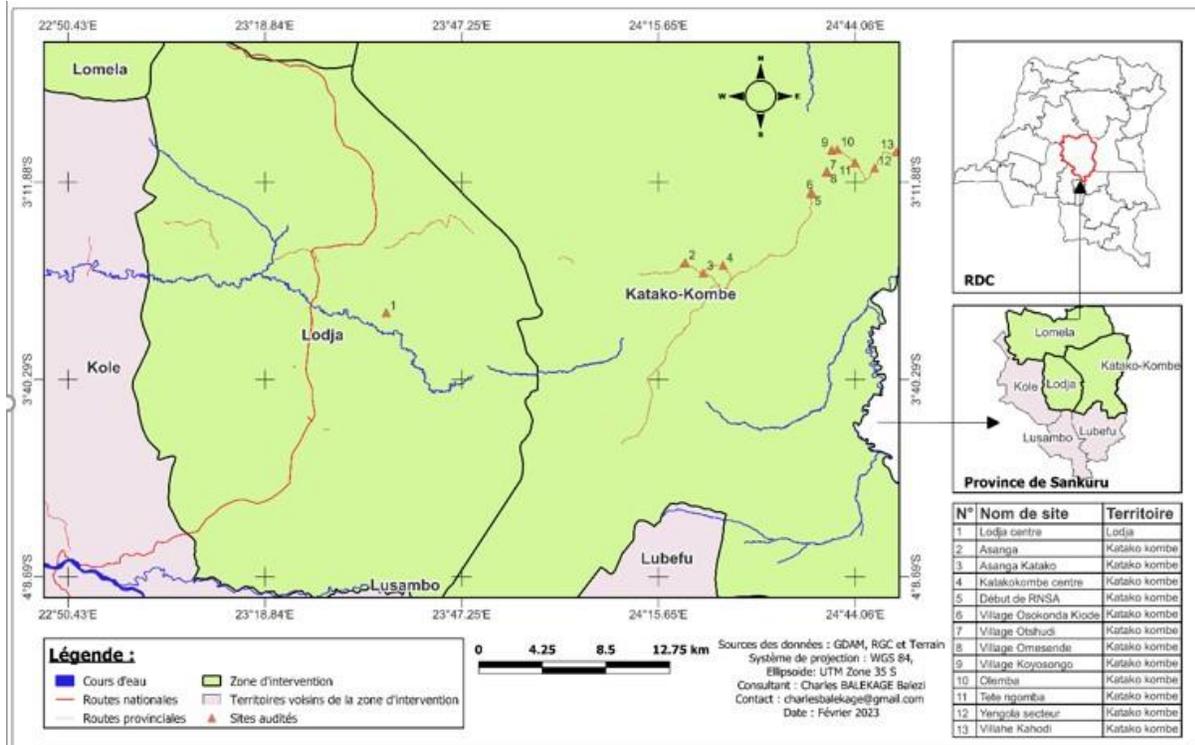


Figure 1. Localisation des sites d'enquêtes

❖ Collecte des données

Les parties prenantes à l'enquête provenaient de deux territoires voisins à savoir (1) Katakò-Kombe et (2) Lomela qui se partagent les limites de la RNSA.

Ci-dessous, les secteurs et groupements présentés pendant la collecte des données.

Tableau 1. Les entités concernées par l'Enquête

N°	Territoires	Secteurs/Chefferies	Groupements représentés
1	KATAKO-KOMBE	Secteur Watambolo-Nord	Lodiya
			Usango
			Ndjadi
			Nkoyi Lomami
			Bambole
		Chefferie de Batetela-Arabisés	Kahudi
			Katopa
			Mioto Luseki
			Njilapanda 1
			Njilapanda 2
			Njilapanda 3

		Secteur Watambolo Sud	Numbeleke
			Okale
			Ohambepongo
			Sheki
		Secteur NGANDO	Dinge1
			Dinge2
		Secteur Basambala	Tetengomba
2	Lomela	Secteur BAHAMBA1	Indji
		Secteur BAHAMBA2	Ekamakoko
		Chefferie DJONGA	Elingaapango

Les données étaient collectées auprès de quatre catégories d'enquêtés à savoir (1) la notabilité coutumière (chefs coutumiers), les leaders d'opinion et les représentants communautaires. Les entretiens étaient organisés individuellement et sous forme des focus-groups.

3. APERÇU SUR LES RESULTATS PRELIMINAIRES.

3.1. Situation socio-économique de la population vivant dans et autour de la RNSA

La culture et les ressources disponibles dans un milieu déterminent le mode de vie et les activités socio-économiques des habitants dans les terroirs villageois.

Par ordre de grandeur, voici les activités principales qui occupent au quotidien les ménages et qui assurent leurs moyens de subsistance.

Tableau 2. Présentation des activités communautaires et différentes filières exploitées

N°	Activités phares	Filières développées	Finalité
	Agriculture	Cultures vivrières (Paddy, maïs, manioc, arachides etc.	Subsistance et commerce
	Chasse	Viande de brousse	Subsistance et commerciale
	Pêche	Poissons fumés	Subsistance et commerciale
	Exploitation des produits forestiers non ligneux	Récolte des palmiers sauvage et extraction d'huile de palme, Exploitation des Chenilles, extraction de miel, Exploitation des Rotins et récolte des noix de cola	Subsistance et commerciale
	Elevage	Petits bétails (Chèvres et volaille en divagation)	Prestige et Commerciale

Dans la Reserve Naturelle de Sankuru, l'agriculture est développée par l'ensemble de la population et reste en effet, l'activité principale. Généralement, les cultures vivrières sont le plus

promues bien qu'il y ait quelques caféiers plantés dans le milieu. L'ensemble de la communauté utilise la technique d'incinération pour préparer les champs et ces derniers sont utilisables pendant au moins deux ans avant l'épuisement.

La chasse est la deuxième activité principale dans la RNSA. Celle-ci est développée pour des raisons d'autosuffisance alimentaire et surtout commerciale. La chasse commerciale est très remarquable dans le milieu et le grand centre de distribution et de vente est Lodja. Il y existe un marché officiel de vente des gibiers provenant de la RNSA sur l'axe Katako-Kombe et Lomela. La RNSA détient des animaux qui figurent sur la liste de l'UICN comme espèces totalement protégées. Nous citons ici : le bonobo (*Pan paniscus*) qui sont même l'espèce phare de la région, l'Okapi (*Okapia johnstoni*), l'Elephant (*Loxodonta africana cyclotis*), le Chevrotin aquatique, le Pangolin géants, le Perroquet gris, Paon congolais, Crocodile du Nil, des Colobes, ...

La pêche occupe la troisième place dans les habitudes socio-professionnelles des communautés locales. Dans les cours d'eaux locaux, la pêche est développée de manière non durable. Ce terme se traduit par l'utilisation des moustiquaires et des produits toxiques locaux provenant des plantes appelées localement IPOPO qui épuisent les ressources halieutiques. Il n'y a donc pas de sélection dans la pêche et les eaux sont presque vide actuellement.

L'élevage du petit bétail, plus particulièrement des chèvres, moutons, porcs et poules occupe une place importante en termes de filière exploitée par les communautés. Les animaux sont élevés en divagation et sans autres soins particuliers.

L'élevage n'est pas pratiqué que pour des raisons d'autosuffisance alimentaire mais pour des raisons commerciales. Les cheptels élevés sont considérés comme une économie sur laquelle les ménages s'appuient pour résoudre leurs problèmes sociaux de base rencontrés, notamment la santé, la scolarisation des enfants, le mariage, le deuil et autres évènements marquants dans la famille ou la communauté.

Les échanges commerciaux se font généralement avec la Province du Maniema pour le territoire de Katako-Kombe (Secteur Watambolo-Nord, Watambolo-Sud, Chefferie de Batetela Arabisés). La Province du Maniema (Ville de Kindu) reçoit surtout du riz, les arachides et la viande de brousse provenant de la RNSA. La ville de Kindu fournit en échange des produits manufacturés, le carburant et les services diversifiés dans l'habillement. Le prix des biens à Kindu est abordable par rapport à Lodja ; raison pour laquelle la collaboration avec la Province du Maniema est intense et paraît plus bénéfique pour les communautés.

Le territoire de Lomela (Bahamba1, Bahamba2, Djonga) évacue ses produits vers la Province de Tshuapa (Villes de Ikela et Boende). Les produits vivriers (riz, arachide, niébé, maïs, etc.) sont les plus vendus vers Tshuapa en échange des produits manufacturés et du carburant.

La viande de brousse provient généralement des territoires de Katako-kombe, Lomela et Kole. Lodja est le lieu d'entreposage des cargaisons des gibiers et constitue par conséquent un marché important de la région pour ravitailler Kinshasa par avion et baleinière et, surtout, Mbujimayi.

La communauté déclare que le marché d’approvisionnement des minutions et armes pour la chasse est Kinshasa. Les jeunes du milieu se transforment de plus en plus en braconniers car la chasse commerciale a pris de l’ampleur dans la zone.

3.3. Gestion de la Reserve Nationale de Sankuru.

Les observations faites sur le terrain indiquent l’absence de l’ICCN dans l’ensemble de la RNSA.

L’absence de l’ICCN présente une grande inquiétude. Ci-dessous, l’analyse FFOM.

Tableau 3. Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Conformité légale (Arrêté n° <u>045/CAB/MIN/ECN-EF/03/PDB/07</u> du 06 novembre 2007), • Forêts encore intactes (évolution lente de la déforestation) • Animaux encore disponibles, • Les bonnes relations entre les notabilités coutumières et les communautés locales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence du bureau de l’ICCN, • Non-respect des textes règlementaires, • Le niveau d’instruction faible des communautés et le manque de vision pour la RNSA, • Faible niveau de connaissance sur les notions d’aires protégées (<i>il y a encore des confusions sur la différence entre parc et réserve</i>) de la part des communautés locales, 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence des structures (ONG à vocation environnemental comme BCI), • Les possibilités de collaboration et d’appui avec le PNL qui partage les limites avec la RNSA, • La présence d’ONGs qui reçoivent des financements pour accompagner des projets juridictionnels REDD+ comme AMAR, • Les associations communautaires disponibles sur les quelles différentes initiatives peuvent s’appuyer 	<ul style="list-style-type: none"> • Les techniques d’incinération répandues pour le développement de l’agriculture, • Chasse excessive (fusil et piège) • Feu de brousse, • Les manipulations politiciennes • Trafic de la faune sauvage

La Reserve Naturelle du Sankuru (RNSA) connaît actuellement une exploitation excessive des ressources par manque de réglementation. Des échanges réalisés avec la notabilité coutumière des secteurs Watambolo-Nord, Watambolo-Sud, Bahamba 1 et 2, les vieux sages avaient déclaré que l’ensemble de la population est séduit par des annonces par rapport à des initiatives de

gestion durables des ressources qui peuvent être proposées par des bienfaiteurs. Cependant, la perception de la communauté sur l'implication de l'ICCN reste problématique. La question qui reste pendante par rapport à cette réalité reste : Est-il possible d'initier des activités dans la RNSA sans la participation de l'ICCN ?

Tableau 4. Analyses des risques et recommandations générales

N°	Observations générales	Risques potentiels	Recommandations
1	La Mauvaise perception de la communauté et certains notables coutumiers face à l'ICCN	Possible naissance des conflits et résistances communautaires en cas d'installation forcée de l'ICCN	Mettre en place un cadre d'échanges pour le plaidoyer avant l'arrivée de l'ICCN
2	Hostilité de la communauté à l'installation de l'ICCN dans le milieu	Exploitation excessive des ressources naturelles (faune surtout) suite au manque d'application de la réglementation, Développement des activités non éligibles dans les aires protégées comme de développement des cultures pérennes ou l'exploitation minière,	Mobiliser les communautés et faire des sensibilisations intenses sur le bien-fondé de la RNSA et de la présence de l'ICCN dans le maintien de la RNSA, Elaborer de manière participative les accords de collaboration et les Directives d'Accès aux Ressources Naturelles (DARN),
3	Problème de leadership. Une poignée de personnes (élites et hommes politiques) ont tendance à s'accaparer le monopole de parole quand il s'agit de la prise de grandes décisions sur la gestion de la RNSA	Naissance répétée des troubles en cas d'incompréhension entre acteurs	Intensification des activités de sensibilisation des communautés locales
4	Les communautés éprouvent encore des doutes concernant la forme de gestion de la RNSA à l'arrivée de l'ICCN et la réticence est visible aux yeux	Possible retour à la case de départ (résistance plus forte)	Développement urgent d'actions concrètes dans le cadre de la promotion des alternatives économiques

Conclusion de l'enquête : situation d'urgence

LA RESERVE NATURELLE DE SANKURU (RNSA), UN PATRIMOINE CONGOLAIS EN DANGER

Au cœur de la forêt de Sankuru, un drame révélateur de la criminalité faunique.

Au cœur de la forêt de Djonga, dans le territoire de Lomela, en province de Sankuru (RDC), un drame silencieux révèle l'ombre menaçante du braconnage. Un bébé bonobo, témoin impuissant de l'abattage atroce de sa mère, incarne cette tragédie. Cette dernière, abattue par des braconniers armés de fusils calibre 12, est découpée pour être vendue comme viande de brousse sur les marchés locaux, illustrant ainsi la brutalité d'un trafic implacable. Le bébé bonobo, miraculeusement survécu aux tirs de cartouches « 00 », ne trouve cependant qu'un répit de courte durée, qui ne le protège pas de la cruauté humaine. Capturé par des trafiquants, ce bébé bonobo, est emmené dans un trafic illégal où les espèces protégées sont réduites à de simples marchandises ou monnaies d'échange. Heureusement, l'histoire de ce bébé bonobo prend un tournant crucial grâce à la mobilisation locale. Alertée *in extremis* par un réseau d'informateurs, la Coordination provinciale de l'environnement du Sankuru a dépêché un inspecteur sur place. Ce dernier est intervenu rapidement et a réussi à sauver le petit bonobo d'un destin tragique. Bien qu'encore traumatisé, le bébé bonobo, désormais sauvé représente une lueur d'espoir au milieu de l'horreur. Ce sauvetage, aussi héroïque soit-il, dévoile une réalité terrifiante : **en l'absence de dispositifs de protection durables, les espèces protégées de la région de Sankuru sont livrées à un trafic organisé, aussi lucratif que destructeur. *Ipsa facto*, la Province du Sankuru ploie sous le joug des braconniers et les espèces fauniques qu'elle regorge demeurent victimes d'un braconnage et d'un trafic incontrôlé.**

Lodja, plaque tournante du trafic illégal d'animaux protégés

D'après une enquête préliminaire menée à Lodja, chef-lieu du Territoire de Lodja, cette ville serait l'épicentre majeur du trafic de faune sauvage et de ses produits, provenant des aires protégées voisines : le parc national de la Salonga (PNS), le parc national de la Lomami (PNL) et la réserve naturelle du Sankuru (RNSA). Qu'il s'agisse d'animaux vivants, de trophées ou de viande de brousse, ces produits transitent par des circuits opaques, profitant d'un manque flagrant de contrôle. Ce trafic alimente un commerce florissant vers Kinshasa, Brazzaville, et parfois bien au-delà. Cette situation illustre ***un réseau lucratif, alimenté par l'impunité et l'absence criante de structures de contrôle.***

Des lois inappliquées, une impunité généralisée dans une province oubliée, qui nourrit la criminalité faunique

La province du Sankuru, en République Démocratique du Congo, est le théâtre d'un paradoxe tragique : bien que des lois existent pour protéger la faune et réglementer la chasse, notamment la **Loi n° 82-002 du 28 mai 1982** sur la chasse et la **Loi n° 14/003 du 11 février 2014** sur la conservation de la nature, leur application reste pratiquement inexistante. Les structures étatiques chargées de leur application sont absentes ou connaissent un dysfonctionnement ; les

autorités judiciaires minimisent ces crimes, les qualifiant avec mépris de « **simples infractions éphémères** », banalisant ainsi leur gravité.

Résultat : un chaos organisé, la chasse ouverte toute l'année

En l'absence de réglementation effective, la province du Sankuru est devenue une véritable zone de non-droit en matière de chasse. Aucune période de fermeture, aucun quota, et presque aucun contrôle sur le terrain : dans ce vide juridique et institutionnel, la chasse illégale prospère librement, sans crainte de sanctions. Ce désordre généralisé alimente un commerce clandestin florissant de viande de brousse et d'espèces protégées. Le braconnage se pratique ainsi toute l'année, en toute impunité, profitant du manque de cadre légal et de surveillance.

Parmi les pratiques les plus inquiétantes, l'utilisation de fusils calibre 12 chargés de cartouches « 00 » cible non seulement les bonobos adultes — abattus et découpés pour la vente — mais aussi leurs petits, capturés vivants pour alimenter un trafic transnational. Arrachés à leur milieu naturel, ces jeunes bonobos sont ensuite revendus comme animaux de compagnie exotiques ou comme symboles de prestige. À cette spirale de prédation s'ajoute une justice défailante. Même lorsqu'ils sont interpellés, les trafiquants écotent rarement de sanctions réelles. Les peines sont souvent symboliques, annulées ou ignorées par des magistrats peu sensibilisés à l'urgence de la crise écologique.

Ainsi, sous le regard indifférent des autorités, une criminalité faunique bien organisée s'installe durablement, orchestrant le pillage silencieux d'un patrimoine naturel d'une richesse inestimable.

Urgence : renforcer la présence de l'ICCN dans le Sankuru et former les acteurs locaux

La province du Sankuru, entourée d'aires protégées parmi les plus riches en biodiversité de la RDC, devrait être un modèle de préservation. Pourtant, le braconnage et le trafic d'espèces y prospèrent, menaçant directement les bonobos, symboles écologiques du pays. Face à cette situation alarmante de la biodiversité dans le Sankuru, l'ONG *Point de Vue Nature (PVN)* appelle à l'installation urgente d'un bureau local de l'**Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)**. Cette initiative répond à un double enjeu : protéger les aires protégées, véritables sanctuaires d'espèces endémiques et emblématiques, et lutter contre l'expansion de la criminalité faunique, favorisée par l'absence de dispositifs opérationnels et l'impunité persistante.

En effet, l'installation d'un bureau de l'ICCN permettrait :

- 1) de renforcer la surveillance des aires protégées, véritables sanctuaires de biodiversité, et de lutter efficacement contre le braconnage et le trafic d'espèces ;
- 2) de sensibiliser les communautés locales aux conséquences écologiques de ces activités illégales, afin de briser la chaîne de complicité passive souvent observée avec les braconniers ;

- 3) de former les magistrats, policiers et autres acteurs étatiques locaux à la connaissance et à l'application des lois environnementales en vigueur en RDC. Cette formation est un prérequis pour judiciariser les crimes fauniques et garantir des résultats durables.

Sans une sensibilisation juridique et écologique à tous les niveaux, la lutte contre la criminalité faunique restera inefficace. Seule une action concertée, appuyée par des moyens concrets sur le terrain, peut inverser la tendance.

Sauver les bonobos du Sankuru : entre devoir moral et impératif d'une action collective

La forêt de Sankuru, véritable sanctuaire de biodiversité et abritant des aires protégées reconnues au patrimoine mondial, incarne aujourd'hui un paradoxe tragique : alors qu'elle regorge de richesses biologiques uniques, elle subit une pression croissante liée à l'inaction humaine, à l'impunité persistante et aux intérêts économiques à court terme. Au cœur de cette crise se trouvent les bonobos (*Pan paniscus*), primates endémiques de la République démocratique du Congo, symboles du patrimoine naturel national, aujourd'hui déjà classés en danger critique, sont au bord de l'extinction.

Victimes du braconnage, du trafic illégal et de la destruction rapide de leur habitat, les bonobos risquent de disparaître à jamais, emportant avec eux un équilibre écologique façonné au fil de millions d'années d'évolution. Leur disparition serait non seulement une perte inestimable pour la biodiversité mondiale, mais aussi un échec moral pour l'humanité tout entière. Protéger les bonobos n'est plus une simple option stratégique, mais comme une nécessité vitale : un devoir éthique ou moral, écologique et juridique. Bien que des textes légaux et conventions internationales existent, leur application reste souvent lettre morte, faute de volonté politique et de moyens adaptés.

Pour inverser cette dynamique destructrice, il est urgent de traduire les engagements ou intentions en actions concrètes, coordonnées et durables, notamment à travers :

- 1) le renforcement de la surveillance : par le déploiement de patrouilles anti-braconnage professionnelles, bien équipées, et intégrant activement les communautés locales pour une protection efficace des zones critiques ;
- 2) la répression des crimes environnementaux : en instaurant des sanctions judiciaires sévères, proportionnelles à la gravité des actes commis contre la faune et la flore ;
- 3) la lutte contre les réseaux criminels : grâce à une coopération transfrontalière renforcée, permettant de démanteler les filières organisées de trafic ;
- 4) le renforcement institutionnel : en réaffirmant le rôle central de l'ICCN comme pilier de la gouvernance environnementale, en synergie avec les autorités locales, les communautés et les partenaires internationaux.

Au-delà de la préservation d'une espèce, la protection des bonobos engage notre responsabilité envers les générations futures, tout en rappelant les obligations légales de la RDC en matière de biodiversité. Chaque jour d'inaction accroît le risque d'un effondrement écologique irréversible — pour les bonobos, mais aussi pour l'ensemble de l'écosystème forestier du Sankuru.

L'évènement bouleversant d'un bébé bonobo sauvé *in extremis* témoigne de cette urgence. Derrière chaque statistique, il y a une vie, une tragédie évitable, un appel vibrant à l'action. *Ce jeune bonobo survivant devient le symbole de la résilience, mais aussi de l'immense responsabilité qui nous incombe.*

Les constats sont clairs, les solutions connues. Ce qui manque désormais, c'est le **courage politique, la mobilisation collective et les ressources nécessaires pour agir**. Au fond, la survie des bonobos est un test de notre humanité : l'échec serait une faillite historique. La réussite, en revanche, offrirait un modèle de coexistence harmonieuse entre l'homme et la nature.